

Chère candidate, cher candidat,

Vous venez de télécharger le dossier d'inscription complet à l'une de nos formations. Cette liasse se compose des éléments suivants :

- Une plaquette descriptive
- Un dossier de candidature complet
- Un règlement d'admission et ses annexes

Que devez-vous faire avec ces éléments :

- Le planning et la plaquette sont à conserver.
- Le dossier de candidature est à nous retourner complet (tout dossier incomplet ne sera pas traité). Vérifiez dans le dossier les pièces à joindre au dossier. Soyez également attentifs aux dates limites de retour.

Pour le BTS vous pouvez également candidater via la plateforme parcours sup. Le dossier de candidature papier du CFP vous sera également demandé.

Quelle est la suite :

Les modalités de sélection sont indiquées dans le règlement d'admission (épreuves de sélection, étude de dossier...). Un avis favorable ou défavorable sera donc prononcé lors d'une commission en fonction des modalités de sélection.

Financement ou recherche de contrat :

Pour la recherche de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation nous organiserons des ateliers et un suivi personnalisé à la recherche. Celui-ci peut démarrer dès réception de votre dossier.

En ce qui concerne les financements via le Pôle Emploi, la plateforme mon compte formation, ou votre employeur un tutoriel va être disponible sur notre site internet pour vous guider. Vous pourrez également nous joindre par téléphone ou par mail.

Des portes ouvertes sont organisées aux dates suivantes :

- Le samedi 27 janvier 2024 de 9h à 13h
- Le samedi 16 mars 2024 de 9h à 13h
- Le samedi 25 mai 2024 de 9h à 13h

Attention les conditions sanitaires peuvent remettre en cause ces dates.

Le directeur
David Blondeau





DE Conseiller en Economie Sociale Familiale

EN ECONOMIE SOCIALE

Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne. Le conseiller en économie sociale familiale favorise la promotion des personnes dans leur environnement. Il contribue au développement du lien social et familial, à la lutte contre l'isolement, à l'inclusion sociale, à l'insertion professionnelle, à l'autonomie des personnes accompagnées et à l'exercice de la citoyenneté.

Programme

DC1 : CONSEIL ET EXPERTISE A VISEE SOCIO-EDUCATIVE DANS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE :

Démarche de recherche, les métiers du travail social et l'intervention sociale, le développement de la personne, la société, l'expertise sociale dans la vie quotidienne

DC2 : INTERVENTION SOCIALE :

La personne dans le projet social, accueil et accompagnement, observation, écoute et entretien dans l'intervention sociale, l'intervention sociale collective

DC3 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE :

La stratégie de communication en travail social, la communication institutionnelle et inter institutionnelle, le numérique, la langue vivante étrangère

DC4 : DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES, PARTENARIATS ET RESEAUX :

Les politiques sociales, organisation et mises en œuvre, travail d'équipe, partenariats et réseaux, territoire et engagement social, environnement et solidaire

Compétences et capacités

Assurer une veille, adapter sa pratique, concevoir des actions, conseiller, élaborer et gérer un budget, établir une relation professionnelle, analyser et diagnostiquer une situation d'accompagnement individuel, impulser et conduire des actions collectives, élaborer une stratégie de communication à destination de différents publics, appréhender et mobiliser l'environnement numérique, représenter l'institution, s'inscrire dans un travail d'équipe, s'inscrire dans des actions territoriales...

Conditions d'accès

Modalités d'accès : Être titulaire du BTS en Economie Sociale Familiale, formation accessible à toutes personnes majeures y compris aux personnes en situation de handicap
Référente handicap : Maelle PERIOT
Accompagnement proposé avant l'entrée en formation

Modalités d'admission : Dossier téléchargeable sur le site internet du CFP, satisfaire à l'épreuve orale d'admission
Voir règlement d'admission

Débouchés professionnels

Poursuite d'études : Coursus universitaire (Master, CAFDES, DEIS, ...)

Insertion professionnelle : Collectivités territoriales, milieu associatif, structures d'accueil et d'hébergement, bailleurs sociaux, organismes de formation, services de protection des majeurs,...

Evaluation et suivi de l'action

Evaluation en cours de formation :

- Evaluations en vue de la préparation aux épreuves certificatives
 - Commission d'attribution des ECTS
 - Certifications finales : 3 organisées par le CFP sous la tutelle du ministère chargé des affaires sociales et du ministère de l'Enseignement Supérieur et 1 organisée par le rectorat
- Pour l'évaluation du dispositif :**
- Conseil de perfectionnement,
 - Evaluation de l'action en cours de formation et à l'issue
 - Suivi de l'insertion à 6 mois et 1 an
 - Emargement en centre et en entreprise

Objectifs

- Développer des capacités, des compétences et connaissances
- Acquérir une qualification de **niveau 6**
- Favoriser l'insertion professionnelle

Modalités pédagogiques

La formation s'appuie sur l'analyse des pratiques, la valorisation des expériences professionnelles, l'alternance d'apports théoriques et de méthodes actives, la recherche de documentation professionnelle, des exercices dirigés pour l'apprentissage des savoirs et l'expérience acquise, des ateliers pratiques, des visites et interventions pédagogiques dans des structures, et des animations d'ateliers...

Statut et Financement

Salarié en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation

Salarié en poste : CPF de transition, CPF, proA, plan de développement des compétences, contrat aidé...

Demandeur d'emploi : CPF, possibilité de prise en charge individuelle par Pôle Emploi, AGEFIPH

Matériel et équipement pédagogique à la charge du stagiaire

Grille tarifaire : 13,20 €/h en formation continue
Pas de frais en apprentissage

25 places

Nos plus

Accompagnement individuel sur le site d'alternance (visites de stage, bilans téléphoniques) - Carnet de suivi et d'analyse de pratique.

Equipe de formateurs permanents, vacataires, interventions de professionnels en lien avec le métier.

Dates et durée

Planning accessible sur le site internet

Durée totale : 1100 Heures (540h en formation théorique et 560h en milieu professionnel)

Poursuite de Formation

-

En emploi

100%

Réussite à l'examen

67%

Responsables de l'action

Nathalie FAVARD

Contact d'inscription à l'accueil : Séverine NAUDET

CFP Champcevinel - 23 route de Paris - 24750 Champcevinel - tel 05 53 45 40 70
cfp.champcevinel@mfr.asso.fr - www.cfpchampcevinel.fr





CENTRE DE FORMATION & DE PROMOTION

23, route de Paris- 24 750 CHAMPCEVINEL
Tel : 05 53 45 40 70 E mail : cfp.champcevinel@mfr.asso.fr
N° EXISTENCE : 722 400 880 24 – N° SIRET : 419 719 240 000 14 –
APE : 8899B

DOSSIER D'INSCRIPTION à la sélection pour l'entrée en formation **Diplôme d'État de Conseiller en ESF** **Promotion 2024-2025** *Rentrée en septembre 2024*

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Nationalité :

Né(e) le/...../..... Département : ou Pays :

Situation Familiale : Nombre d'enfants :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Portable :/...../...../...../...../..... Mail:@.....

Bénéficiez-vous d'une reconnaissance Travailleur Handicapé ? : OUI NON

Situation actuelle (cochez la case correspondante)

Demandeur d'emploi

Salarié(e) depuis le

Employeur : (adresse exacte)

Nom du responsable de la structure :

OPCO de la structure :

IDCC de la Convention collective :

Nature du poste occupé :

Statut CDI CDD contrat aidé

Étudiant(e)/scolaire

Nom de l'établissement : Classe :

Département : Ville :

Formations et diplômes :

Année	Établissements fréquentés	Classe (option)	Diplôme obtenu

Stages professionnels réalisés dans les 3 dernières années :

Lieu de stage	Durée

Vous êtes-vous déjà présenté(e) aux épreuves du diplôme CESF ?

OUI NON si oui quelle année ?

Si oui, avez-vous obtenu des notes supérieures ou égales à 10 ?

- Si oui :
- DC1
 - Bloc 1
 - Bloc 2
 - DC2
 - Bloc 3
 - Bloc 4
 - DC3
 - Bloc 6
 - DC4
 - Bloc 8
- Non

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Une lettre de motivation argumentée dans laquelle vous présenterez vos motivations pour entreprendre cette formation et votre projet professionnel.
- 1 Curriculum Vitae
- 3 photos d'identité
- une photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso)
- deux enveloppes avec vos coordonnées timbrées au tarif en vigueur
- une photocopie de votre Diplôme BTS ESF
(si vous passez le BTS ESF cette année, ces documents pourront nous être fournis plus tard),
- le relevé des notes au DECESF en cas de re-préparation
- les photocopies des relevés de notes de 1ère et 2ème année de BTS ESF accompagnées des bilans de stage (ou des appréciations des compétences professionnelles données par l'employeur)
- 1 chèque de 100 € pour frais d'étude et de gestion du dossier (à l'ordre du C.F.P. Champcevinel).
- Formulaire de demande d'aide financière **(Uniquement pour les candidats en financement individuel). Veuillez -vous adresser au secrétariat du CFP.**

Je soussigné(e), M.....atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis concernant ma situation personnelle et professionnelle, reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès à la formation et les accepte, et confirme ma candidature à l'épreuve de sélection pour la formation de Conseiller en Économie Sociale Familiale.

Fait à le

Signature du candidat :

PARTIE A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation en alternance d'une durée de 1 an (de septembre 2024 à juin 2025) vous permettra :

- De recevoir un contenu théorique en centre (540 h)
- D'une formation pratique en milieu professionnel auprès d'un Conseiller ESF (560 h)

CONDITIONS D'ADMISSION A LA FORMATION :

- Être titulaire du BTS ESF
- Déposer un dossier d'inscription **au plus tard le 22 février 2024**
- Satisfaire à l'épreuve orale d'admission **le 12 mars 2024**
- Avoir une prise en charge de la formation (période de pro-A, congé de transition professionnelle, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, CPF...) ou s'engager à financer la formation.

EXEMPLES DE STRUCTURES PROFESSIONNELLES

Susceptibles de signer un contrat

L'entreprise doit employer un(e) Conseiller(e) en ESF. Elle devient alors site qualifiant pour le stage de 560 H exigé par le référentiel de formation.

- Secteur du logement (ADIL, bailleurs sociaux...)
- Secteur de l'enfance en danger (Maison d'enfants à caractère social)
- Secteur de lutte contre les exclusions (Centres d'Hébergement et de réadaptation sociale, associations...)
- Secteur de l'insertion socio-professionnelle (mission locale, associations,)
- Centres sociaux et culturels
- Secteur de l'accompagnement des personnes âgées (services d'aide à domicile, associations diverses...)
- Secteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap (SAVS, SAMSAH, Foyer de vie, IMPRO, IME...)
- Organismes sociaux comme la CAF, MSA...
- Secteur de la santé (associations, services sociaux des hôpitaux, des SSR...)
- Structures de soins, de convalescence
- Collectivités territoriales (Communes, Communautés de communes, Conseil Départemental)
- CCAS, CIAS....

Règlement d'admission en formation rentrée 2024

Préparant au diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale (CESF)

L'admission en formation est organisée par le Centre de Formation et de Promotion de Champcevinel sur la base du présent règlement d'admission.

Il est communiqué au candidat avec le dossier d'inscription conformément à l'article R. 451- 2 du code de l'action sociale et des familles. Il est consultable sur le site Internet du CFP Champcevinel.

Le règlement d'admission précise les voies de formation, les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection.

1 - Les voies de formation

Conformément à la déclaration préalable, les voies de formation ouvertes au CFP de Champcevinel sont :

- La formation initiale (contrat d'apprentissage)
- La formation continue
- Statut salarié (contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, ...)
- Stagiaire de la formation professionnelle (financement pôle emploi ou co-financement (financement individuel, AGEFIPH, ...)).

2 - Modalités de dépôt de dossier auprès de l'établissement de formation

- Pour les candidats en formation continue, en apprentissage et en formation initiale : Faire la demande du dossier d'inscription auprès du CFP ou le télécharger sur le site internet du CFP et le renvoyer complété dans les délais définis.
- Pour les candidats dans le cadre d'une VAPP : La Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) permet de reprendre ses études en intégrant une formation universitaire sans avoir le diplôme requis. Le principe du dispositif est de reconnaître les acquis de l'expérience pour accéder à une formation. Il s'agit de prendre en compte les savoirs et les savoir-faire de la personne afin de faciliter l'accès à la reprise d'études et aux diplômes et titres nationaux.

Faire la demande du dossier d'inscription dans le cadre d'une VAPP auprès du CFP ou le télécharger sur le site internet du CFP et le renvoyer complété dans les délais définis.

Les conditions d'accès à la VAPP sont :

- **une expérience personnelle et/ou professionnelle en rapport direct avec le diplôme visé,**
- **pour les candidats ayant un niveau d'études supérieures, une interruption d'études depuis au moins 3 ans,**
- **pour les non-titulaires du baccalauréat, une interruption d'études depuis au moins 2 ans et une condition d'âge (au moins 20 ans à la date de la reprise d'études).**

La personne désireuse de suivre une VAPP doit préalablement assister à une réunion d'information sur la reprise d'études. Les modalités pratiques d'accès à la formation et les démarches de financement y sont présentées.

Le dossier à nous retourner doit contenir :

- une lettre de motivation détaillant le projet de formation professionnelle
- un CV précisant en particulier la durée de l'expérience professionnelle

- les bulletins scolaires des années de formation BTS ESF accompagnés des bilans de stage
- 1 photo d'identité
- deux enveloppes avec les coordonnées timbrées au tarif en vigueur
- la photocopie d'une pièce d'identité
- une copie des diplômes
- le relevé des notes pour les candidats ayant déjà validé des domaines de compétences (certification ou VAE)

L'entrée en formation est subordonnée à la production de ces documents.

4 - La commission d'admission :

La commission d'admission est composée :

- du Directeur de l'établissement de formation ou de son représentant
- du responsable de la formation D.E CESF
- des membres de l'équipe pédagogique intervenant sur la formation DECESF

La commission a pour but :

- de vérifier que le candidat possède une aptitude et une appétence pour la profession ;
- de repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel, ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle ;
- et également de s'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

La sélection s'opère :

- Pour la formation continue, en apprentissage et en formation initiale : suite à un entretien de 20 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel CESF extérieur à l'établissement
- Dans le cadre de la VAPP : Après avoir rempli un dossier administratif qui détaille, entre autres, expériences et formations accompagnés de justificatifs, une commission pédagogique examine le dossier, rencontre le candidat et se prononce sur l'entrée en formation. Le candidat remplit en parallèle les démarches de reprise d'études.

La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.

Cette liste précise, par voie de formation, le nombre de candidats admis en liste principale et liste complémentaire et la durée de leur parcours de formation.

Dans le cadre des délibérations, la commission d'admission classe les candidats admis sur la liste principale par ordre de mérite et dans la limite des places ouvertes à la sélection par voie de formation (cf. annexe du règlement d'admission).

Pour départager les éventuels ex-æquo, il est retenu la note obtenue au cours de l'épreuve d'admissibilité et en cas de nouvelle égalité le candidat le plus âgé est classé prioritairement.

- Établissement de la liste principale des admis :

Dans le cadre des délibérations, la commission d'admission classe les candidats admis sur la liste principale par ordre de mérite et dans la limite des places ouvertes à la sélection par voie de formation.

Pour départager les éventuels ex-aequo, il est retenu le critère de l'expérience professionnelle.

- Établissement d'une liste complémentaire :

Selon les mêmes modalités, est établie par voie de formation une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui se désisteraient avant l'entrée en formation.

5 – Informations sur et aux candidats

La commission d'admission établit, sous la responsabilité du Directeur de l'établissement de formation un procès-verbal des épreuves d'admission qui comporte les listes principale et complémentaire par voie de formation.

Les candidats admis sur la liste principale par voie de formation sont informés par courrier du Directeur de l'établissement de formation.

Les candidats admis sur la liste complémentaire sont informés par courrier du Directeur de l'établissement de formation de leur rang sur cette liste. Il leur est précisé que l'inscription sur liste complémentaire n'ouvre pas droit à entrer en formation, mais offre la possibilité d'être appelé, par ordre de mérite, au fur et à mesure du désistement de candidats inscrits sur la liste principale.

Les candidats non-admis sont informés par courrier et sous huitaine de leurs résultats par le Directeur de l'établissement de formation.

6 - Durée de la validité de la décision d'admission et conditions de report

Pour les candidats inscrits en liste principale, la sélection n'est valable que pour la rentrée scolaire pour laquelle elle a été organisée, sauf cas de force majeure (maladie, accident, maternité) donnant alors droit à un seul report pour l'année qui suit.

En cas de refus de prise en charge financière de la formation, les candidats inscrits sur la liste principale peuvent bénéficier d'un report d'entrée pour la rentrée scolaire suivante.

7 - Établissement du parcours personnalisé

Après confirmation par le candidat de son entrée en formation, il sera rédigé un contrat de formation précisant les modalités de formation (nombre d'heures de formation ainsi que la programmation de ces enseignements).

Ce document fera preuve d'un engagement du centre de formation et du candidat à respecter les clauses du contrat de formation.

Fait à Champcevinel, le 22 décembre 2023

David Blondeau
Directeur

Annexe au règlement d'admission au Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale (CESF) Année 2024-2025

1- Effectifs pour la rentrée 2024 :

25 places maximum dans la promotion

2- Calendrier des recrutements :

Pour la formation continue :

Le dossier d'inscription est à retirer auprès de l'établissement de formation à partir de Janvier 2024, il est également téléchargeable sur le site du centre de formation.

- **1^{er} recrutement :**

- Dépôt des dossiers : le dossier complet est à retourner au CFP au plus tard **le 22 février 2024**. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

- Épreuve orale d'admission : **12 mars 2024**

Les listes d'admission par voie de formation seront affichées dans les locaux de l'établissement de formation à partir **du 13 mars 2024**

- **2^{ème} recrutement (sous réserve de places disponibles):**

- Dépôt des dossiers : le dossier complet est à retourner au CFP au plus tard le **22 mai 2024**. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

- Épreuve orale d'admission : **28 mai 2024**

Les listes d'admission par voie de formation seront affichées dans les locaux de l'établissement de formation à partir **le 29 mai 2024**

3- Coûts de la formation :

- Frais de gestion du dossier : 100 euros*

* en cas d'annulation de candidature, les frais de dossier ne sont pas remboursés

- Frais pédagogiques pour un parcours complet de 540 heures :

- Vous êtes salarié : A la charge de l'entreprise, nous demander un devis.

- Vous êtes demandeur d'emploi : prendre contact avec votre conseiller pôle emploi ou mission locale, nous demander un devis.

- Vous financez personnellement : obtenez une aide financière en complétant une demande d'aide à la formation (Pour tout renseignement, veuillez contacter le secrétariat du CFP).

- Frais pédagogiques pour un parcours partiel :

- Frais de gestion du dossier d'inscription d'entrée en formation : 35 euros*

- Les autres frais seront fonction du domaine de compétence suivi et donc du nombre d'heures de formation dispensées (devis personnalisé).

Projet planning au 21/12/2023



PLANNING 2024-2025

DECESF 2024-2025

		L	M	M	J	V
Lundi au	vendredi					
16/09/2024	20/09/2024					
23/09/2024	27/09/2024					
30/09/2024	04/10/2024					
07/10/2024	11/10/2024					
14/10/2024	18/10/2024					
21/10/2024	25/10/2024					
28/10/2024	01/11/2024					F
04/11/2024	08/11/2024					
11/11/2024	15/11/2024	F				
18/11/2024	22/11/2024					
25/11/2024	29/11/2024					
02/12/2024	06/12/2024					
09/12/2024	13/12/2024					
16/12/2024	20/12/2024					
23/12/2024	27/12/2024					
30/12/2024	03/01/2025					
06/01/2025	10/01/2025					
13/01/2025	17/01/2025					
20/01/2025	24/01/2025					
27/01/2025	31/01/2025					
03/02/2025	07/02/2025					
10/02/2025	14/02/2025					
17/02/2025	21/02/2025					
24/02/2025	28/02/2025					
03/03/2025	07/03/2025					
10/03/2025	14/03/2025					
17/03/2025	21/03/2025					
24/03/2025	28/03/2025					
31/03/2025	04/04/2025					
07/04/2025	11/04/2025					
14/04/2025	18/04/2025					
21/04/2025	25/04/2025	F				
28/04/2025	02/05/2025				F	
05/05/2025	09/05/2025				F	
12/05/2025	16/05/2025					
19/05/2025	23/05/2025					
26/05/2025	30/05/2025				F	
02/06/2025	06/06/2025					
09/06/2025	13/06/2025	F				
16/06/2025	20/06/2025					
23/06/2025	27/06/2025					
interruption formation						
01/09/2025	05/09/2025					
08/09/2025	12/09/2025					
15/09/2025	19/09/2025					
22/09/2025	26/09/2025					
29/09/2025	03/10/2025					
total jours formation		77				
total heures formation		540				
Total jours alternance		96				
Total heures d'alternance		672				

Projet planning au 21/12/2023



PLANNING 2024-2025

DECESF 2024-2025

		L	M	M	J	V
Lundi au	vendredi					
16/09/2024	20/09/2024					
23/09/2024	27/09/2024					
30/09/2024	04/10/2024					
07/10/2024	11/10/2024					
14/10/2024	18/10/2024					
21/10/2024	25/10/2024					
28/10/2024	01/11/2024					F
04/11/2024	08/11/2024					
11/11/2024	15/11/2024	F				
18/11/2024	22/11/2024					
25/11/2024	29/11/2024					
02/12/2024	06/12/2024					
09/12/2024	13/12/2024					
16/12/2024	20/12/2024					
23/12/2024	27/12/2024					
30/12/2024	03/01/2025					
06/01/2025	10/01/2025					
13/01/2025	17/01/2025					
20/01/2025	24/01/2025					
27/01/2025	31/01/2025					
03/02/2025	07/02/2025					
10/02/2025	14/02/2025					
17/02/2025	21/02/2025					
24/02/2025	28/02/2025					
03/03/2025	07/03/2025					
10/03/2025	14/03/2025					
17/03/2025	21/03/2025					
24/03/2025	28/03/2025					
31/03/2025	04/04/2025					
07/04/2025	11/04/2025					
14/04/2025	18/04/2025					
21/04/2025	25/04/2025	F				
28/04/2025	02/05/2025				F	
05/05/2025	09/05/2025				F	
12/05/2025	16/05/2025					
19/05/2025	23/05/2025					
26/05/2025	30/05/2025				F	
02/06/2025	06/06/2025					
09/06/2025	13/06/2025	F				
16/06/2025	20/06/2025					
23/06/2025	27/06/2025					
interruption formation						
01/09/2025	05/09/2025					
08/09/2025	12/09/2025					
15/09/2025	19/09/2025					
22/09/2025	26/09/2025					
29/09/2025	03/10/2025					
total jours formation		77				
total heures formation		540				
Total jours alternance		96				
Total heures d'alternance		672				